

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	11
- votants	13
- absents	2

Date de convocation :

7 avril 2023

Date d'affichage :

7 avril 2023

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 005-210501458-20230413-030_2023-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de ST JEAN ST NICOLAS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Déborah BELIN – Éloïse RIBAIL

Absents et représentés : Claude GUET (a donné pouvoir à Rodolphe PAPET) – Caroline DANGEL (a donné pouvoir Thierry BAUD)

Monique JANICK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°030/2023 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE « GRAND FORMAT »

Le Maire expose :

L'exposition photographique « Grand Format » rencontre un vif succès depuis 2 ans. Ce projet, porté par la commune, est devenu un évènement majeur pour la commune, le territoire du Champsaur Valgaudemar et le Département des Hautes Alpes.

Le Département des Hautes Alpes, peut être sollicité pour subventionner la 3^{ème} édition.

La dépense prévisionnelle de l'exposition pour l'année 2023 se monte à **15 775 €**.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Département des HAUTES-ALPES	Partenaires MÉCÉNAT	Commune de ST-JEAN-ST-NICOLAS	TOTAL
1 500,00€	2 000,00€	12 275,00€	15 775,00€
9,51%	12,68%	77,81%	100%

Le Conseil Municipal délibère et décide de :

↳ **SOLLICITER** le Département des Hautes-Alpes à hauteur de 1 500€ pour le financement de l'exposition photographique « Grand Format »

↳ **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à ce projet

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 AVR. 2023